



FORUM JEUNESSE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Mémoire du Forum jeunesse de l'île de Montréal

***Permettre à tous les jeunes sur l'île de
Montréal de vivre sans profilage***

Déposé à la Commission sur le développement social et la
diversité montréalaise et la Commission sur la sécurité publique

Consultation publique sur la lutte au profilage racial et au
profilage social

MONTRÉAL, le 16 juin 2017

« La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap. »

- Article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) est une instance de Concertation Montréal représentant 500 membres organisationnels et individuels montréalais. Il œuvre depuis 16 ans à concerter, représenter et outiller la jeunesse montréalaise autour d'un objectif ultime : favoriser son bien-être et sa participation citoyenne. Sa philosophie fondamentale : par et pour les jeunes. Le FJÎM est gouverné par un conseil d'administration composé de 17 administratrices et administrateurs âgé-es de 35 ans et moins, ayant pour mandat de représenter divers secteurs clés : socioéconomique, sociocommunautaire, qualité de vie, diversité et défense de droits, éducation, travail et employabilité, arts et culture, environnement, sports et loisirs et membres individuels. Ce mémoire a été rédigé par les administratrices et administrateurs, soucieux de représenter leurs secteurs respectifs et plus largement, la jeunesse montréalaise.

Le FJÎM désire remercier la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission sur la sécurité publique pour cette occasion proposée aux citoyennes et citoyens d'influencer les façons de faire de l'appareil municipal. Le FJÎM a participé à de nombreuses consultations publiques de la Ville de Montréal et à chaque occasion, nous avons pu constater la réception et l'écoute accordées à nos recommandations. Nous désirons poursuivre cette contribution et continuer à trouver avec les instances municipales des façons de faire pour que les jeunes de Montréal soient pris en compte systématiquement lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques.

Nous soutenons une vision du développement urbain où, plus que de simples spectateurs, les jeunes ont les opportunités et les outils pour prendre part activement aux décisions et investir les espaces publics. L'enjeu du profilage nous interpelle puisqu'il s'agit d'un obstacle majeur à la réalisation de cette vision, et nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler avec la Ville pour éviter que ces situations se produisent.

Nous avons décidé de prendre part à cette consultation pour plusieurs raisons : parce que le profilage touche les jeunes au premier chef, engendrant des conséquences désastreuses sur les personnes et sur leur avenir, mais aussi parce que cette pratique répréhensible a un impact social inquiétant. L'injustice qui sous-tend le profilage, ajoutée à l'impunité récurrente, tend à produire un cynisme et un isolement qui ne peuvent qu'être nocifs à l'édification d'une société démocratique inclusive, dans laquelle chacun-e trouve sa place et l'envie de s'y impliquer. Cette dynamique a, en fin de compte, des effets négatifs sur la participation citoyenne de toutes et tous.

Malgré des cas flagrants, dont quelques-uns médiatisés, le profilage demeure un phénomène peu rapporté, et nous considérons qu'il manque encore des mécanismes importants pour agir lorsque des cas sont présentés. L'éradication de cette pratique nécessite, selon le FJÎM, une approche :

- **systemique**, afin de voir la discrimination dans sa dimension structurelle, et pas seulement comme le résultat d'attitudes individuelles
- **intersectionnelle**, afin de mieux comprendre les réalités de personnes qui se situent au croisement de multiples systèmes d'oppression (genre, race, classe, etc.)
- **qui fasse de l'imputabilité le socle de toute action.**

Structure du mémoire : recommandations, témoignages, et mises en lumière d'enjeux

Considérant les courts délais impartis, les administratrices et administrateurs du FJÎM ont décidé de se concentrer dans l'émission de recommandations **(p. 7 à 9)**.

Ces recommandations ont été adoptées par 17 jeunes élus et élues sur l'île de Montréal, représentant une grande variété de secteurs d'activités, allant du milieu étudiant, à celui des arts, du sociocommunautaire, de l'environnement, etc.

Comme le profilage racial et social est un enjeu qui n'est pas désincarné, qu'au contraire, il touche de vrais jeunes freinés dans la jouissance de leurs droits, nous avons décidé de débiter cet avis en illustrant le phénomène à travers des témoignages **(p. 4 à 6)**. Ces histoires, toutes récoltées dans les dernières semaines, valident l'importance de la commission en cours.

Finalement, nous croyons important de mettre en lumière deux éléments qui sont incontournables lorsque l'on parle du profilage racial et social;

- la nécessité d'adopter une nouvelle approche, celle de l'analyse intersectionnelle, qui permet aux décideurs de considérer les différentes formes d'oppressions que vivent les jeunes **(p. 11)**
- la nécessité d'analyser le rôle et les responsabilités du corps policier dans l'élimination du profilage racial et social **(p. 12-15)**

Nous espérons que ce mémoire, qui regroupe témoignages, recommandations, et informations sur l'approche intersectionnelle et le corps policier, encouragera les élues et élus à poursuivre l'important travail entamé dans l'éradication du profilage racial et social sur l'île de Montréal.

I. LE PROFILAGE RACIAL ET SES NOMBREUX VISAGES

Ayant comme mission « de rassembler les jeunes et les organisations jeunesse à travers la concertation pour amplifier leur voix », il nous était impossible de rédiger un tel document sans y inclure le vécu et les opinions de nos membres et de leurs réseaux.

Décidé à assumer pleinement son rôle, le conseil d'administration du FJÎM a donc lancé un questionnaire sur le profilage racial et social à Montréal. Celui-ci, partagé majoritairement sur les réseaux sociaux, visait à recueillir des témoignages auprès des jeunes vivant sur l'île de Montréal et à alimenter nos réflexions. En moins d'une semaine, une centaine de réponses ont été obtenues, démontrant l'importance de cet enjeu pour les jeunes.

Nous n'en sommes plus à l'étape de «prouver» l'existence du profilage racial. Néanmoins, il demeure malheureusement nécessaire de parler des expériences, ne serait-ce que pour humaniser les victimes et renforcer le plaidoyer en faveur d'une ville sécuritaire pour toutes les Montréalaises et Montréalais.

Contextes, facteurs de discrimination et effets du profilage

Parmi les lieux et contextes les plus problématiques lorsqu'il est question de profilage envers les jeunes, les commerces arrivent généralement en premiers, suivis des parcs et terrains de sports, des transports en commun, des comptoirs de services ou encore, au volant d'une automobile. Ces endroits, qui font partie intégrante de notre quotidien, constituent des lieux où les jeunes sentent un rapport de force inégale face à une figure d'autorité.

Concernant les motifs de discrimination, la grande majorité du profilage semble intervenir sur la base de la couleur de peau des personnes. L'accent et la langue maternelle, l'âge, l'appartenance religieuse (réelle ou supposée) et la tenue vestimentaire sont aussi d'autres facteurs qui peuvent jouer un rôle dans cette pratique.

Si les victimes de profilage le sont pour différentes raisons, qui sont parfois simultanées comme la notion d'intersectionnalité le laisse entendre, les formes de marginalisation et leurs impacts sont, eux aussi, très variées. Condescendance, mépris, agressivité injustifiée, préjugés, regards soupçonneux, refus de service sont, pour n'en nommer que quelques-unes, différentes formes d'exclusion sociale dont sont victimes les jeunes ayant répondu au questionnaire.

Ces comportements ont des conséquences négatives sur les victimes de profilage, qui développent une méfiance vis-à-vis des autorités publiques. Les réponses des participants sont venues confirmer cette hypothèse. Travailler doublement pour enfin « mériter » sa place, avoir une baisse de confiance en soi et maquiller son apparence pour être accepté-e, sont des exemples parmi tant d'autres d'injustices et d'exclusions vécues par les répondant-es. Sans surprise, beaucoup ont avoué ressentir de la colère, des frustrations, de l'anxiété, de la méfiance allant jusqu'à une perte de confiance totale envers les institutions (police, justice, etc.). En bref, être perçu comme problématique ou dangereux de manière injustifiée provoque une kyrielle de réactions qui contribuent à isoler des populations souvent déjà marginalisées. Celles-ci, en plus de tous les effets déjà énoncés, finissent par avoir peur en plus de se sentir

impuissantes et même humiliées. Certain-es ont été jusqu'à parler d'un choc post-traumatique et d'une volonté de quitter vers le Canada anglais de manière définitive.

Pour mieux illustrer l'étendue du problème, voici quelques témoignages qui présentent une réalité souvent niée :

Posséder une voiture "trop" luxueuse

« Mon ami et moi sommes des minorités visibles. Il conduit une belle voiture, on s'est souvent fait arrêter par la police pour se faire demander si la voiture nous appartenait. »

« Il y a quelques années, j'étais en voiture avec ma mère à Rivière-des-Prairies et le SPVM nous a interpellés pendant qu'elle conduisait afin de vérifier ses papiers. Ma mère est âgée de 52 ans, est infirmière et moi de 23 ans et suis étudiante à Concordia. Aucune de nous deux n'a de dossier criminel, mais pour une raison hors de notre contrôle, ces agents du SPVM ont voulu fouiller le véhicule de ma mère. »

Avoir accès aux lieux publics

« Nous étions plusieurs personnes dans un parc après l'heure d'ouverture, deux policières ont évacué le parc pour ensuite nous garder (3 noirs et une latina) pour nous donner des tickets pour infraction. »

Participer à une manifestation

« Oui, suite à la grève de 2012, durant le Grand Prix, j'ai été pris à partie par le SPVM dans le métro. Ils m'ont sorti des wagons à la station Parc-Jean-Drapeau, alors que ce n'était pas ma destination finale, et ils m'ont bousculé et insulté. Aussi, bien sûr durant la grève de 2012 dans les manifestations. Cependant, je peux comprendre que c'était un contexte particulier. »

Être jeune

« Mon fils alors adolescent (jeans délabrés, perçage, longboard) , assis sur une rampe d'escalier, a glissé une dizaine de pieds à la station métro Lionel-Groulx. Deux policiers l'ont interpellé et lui ont donné une contravention. Jusque-là tout est normal, il a enfreint un règlement. Mais c'est la petite phrase qu'ils ont ajoutée qui m'a profondément irrité : " Pis là j'imagine que tu voulais sauter la barrière pour entrer sans payer?" Mon fils a une carte mensuelle de métro, ce n'était pas son intention. »

« Oui, j'ai reçu un avertissement de la police, car j'ai traversé un chemin de fer alors que des adultes passaient et l'agent s'en foutait. Il nous a accusés de faire le "party" juste car on était des jeunes. »

Chercher un travail

« J'ai dû changer de nom sur mon CV pour avoir la chance d'avoir plus d'entrevues. J'ai reçu un nombre considérable d'appels avec le même CV, mais avec un nom québécois. Je suis un diplômé de l'UQAM alors ce n'est pas une question d'étudiant d'un autre pays. Ça m'a dégoûté. »

Relation avec les autorités policières

« Oui, en étant d'origine maghrébine, j'ai souvent affaire à des regards effrayés et soupçonneux de la part des autorités. »

« Oui, j'ai été empêché de rejoindre mes amis québécois parce que je correspondais à la description d'un individu recherché dans un restaurant sauf que la police m'a laissé repartir lorsqu'elle a constaté que j'étais avec deux Québécois. »

II. RECOMMANDATIONS

Fidèle à la philosophie du « par et pour » les jeunes, l'ensemble des recommandations du FJÎM doit être lues selon ce principe, dans l'optique de s'assurer que les jeunes soient des parties prenantes à part entière du plan d'action de la Ville en matière de profilage.

- **Contrer les préjugés**

Enjeu : L'éducation et le dialogue constituent des leviers décisifs dans l'éradication du profilage. Les stéréotypes entretenus à l'égard de plusieurs groupes minoritaires et la méconnaissance des personnes qui les composent, concourent trop souvent à alimenter une suspicion non fondée à leur endroit, laquelle mène plus facilement au profilage racial ou social.

> Recommandation : Que la Ville continue de soutenir le travail des organismes qui font de l'éducation à la citoyenneté des jeunes, qui permettent de créer des conditions pour un meilleur vivre-ensemble, afin que la prochaine génération en soit une qui privilégie l'inclusion plutôt que la méfiance.

> Recommandation : Que la Ville bonifie l'offre de formation sur les droits de la personne, le profilage et les interventions anti-oppressives à l'ensemble du personnel municipal en position d'autorité, au premier chef desquels: les juges municipaux et les agents de police. Cette formation porterait essentiellement sur les aspects inconscients du racisme et le biais discriminatoire.

> Recommandation : Que la Ville mette en place une ambitieuse campagne de sensibilisation montréalaise contre le racisme et le profilage raciale

- **Prévenir les dérapages**

Enjeu : L'approche répressive de la police dans certains quartiers crée une dynamique propice au conflit, et potentiellement au dérapage des interventions. D'ailleurs, l'expérience du profilage par la police, à laquelle s'ajoute la mémoire des cas d'interventions ayant tournés au drame, tend à créer de la méfiance et de l'anxiété chez les personnes sujettes au profilage.

> Recommandation : Favoriser la généralisation de l'intervention de travailleurs sociaux (seuls ou en équipe mixte avec des agents de police) plus aptes à connaître et comprendre la réalité des personnes sujettes au profilage.

> Recommandation : Mener une réflexion publique, avec la collaboration de l'ensemble de la communauté montréalaise, sur la pertinence du port généralisé d'armes létales pour les policiers en service.

Enjeu : Trop de jeunes subissent encore du profilage sans savoir l'identifier comme tel, sans connaître les recours à leur disposition ou encore sans rapporter la situation par anticipation d'une démarche sans conséquence. Ces cas tombent alors dans l'oubli, ne sont ni documentés ni

punis, mais ont néanmoins des conséquences psychologiques désastreuses pour les personnes visées.

> **Recommandation** : Offrir aux jeunes montréalaises et montréalais une formation, basée sur le partage d'expériences, afin de leur faire connaître leurs droits et leurs recours face à d'éventuels comportements abusifs de la part de personnes en situation d'autorité.

- **Réparer les injustices**

Enjeu : L'impunité qui prévaut vis-à-vis du profilage, au sein de la police ou ailleurs dans l'administration municipale, contribue en très grande partie à la reproduction de cette pratique pourtant répréhensible.

> **Recommandation** : Qu'un organisme indépendant soit chargé de la supervisions et de reddition de compte qui permettront de repérer, de mesurer et de contrôler les différentes manifestations de profilage raciale, par exemple la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

> **Recommandation** : Que la Ville met sur pied un mécanisme rigoureux de collecte et de publication systématique des données sur l'appartenance raciale présumée des personnes victimes desservis par une institution municipale et ciblée par l'action policière

> **Recommandation** : Que la Ville adopte une démarche transparente pour les plaintes présentées contre les corps policiers en diffusant publiquement les cas traités et ses résultats pour rassurer les citoyens et citoyennes et éviter que cela se reproduise

> **Recommandation** : Que la Ville adopte une approche intersectionnelle dans le traitement de plaintes présentées contre les corps policiers

> **Recommandation** : Que la Ville mette en place une politique de lutte à la pauvreté visant plus particulièrement les quartiers et les groupes à risque de vivre sous le seuil de la pauvreté

Enjeu : La sous-représentation des personnes racisées dans l'administration municipale, a fortiori dans les postes à plus grande responsabilité, demeure un défi majeur pour la Ville bien que des avancées sont à constater dans le bilan 2012-2016. Face au sentiment d'injustice et à la dégradation du sentiment d'appartenance à la métropole, tel qu'évoqué par nos répondants, il semble primordial que la Ville démontre de façon d'autant plus appuyée sa détermination dans l'atteinte d'une représentation juste et équitable de la diversité montréalaise dans son administration. La Ville gagnerait ainsi à devenir chef de file en la matière et à incarner un modèle à suivre pour les entreprises et organisations montréalaises.

> **Recommandation** : Que la Ville se dote d'une politique de recrutement municipal et d'un plan d'action publique avec des objectifs chiffrés à atteindre en matière d'embauche d'employé-e-s autochtones et racisé-e-s afin d'atteindre une juste représentation de la diversité montréalaise dans l'administration municipale et le corps policier.

> **Recommandation** : Que la Ville favorise l'ascension professionnelle d'employé-e-s autochtones et racisé-e-s, afin de les retrouver dans des postes de direction.

- **Guérir les traumatismes**

Enjeu : La pratique du profilage laisse des traces indélébiles sur les victimes. Colère, frustration, anxiété : les conséquences psychologiques sont nombreuses.

> **Recommandation** : Que la Ville établisse des partenariats durables avec des organismes communautaires locaux qui interviennent auprès des minorités racisées et qu'elle reconnaisse leur expertise.

> **Recommandation** : Que la Ville favorise l'installation et l'accès à des espaces sécuritaires¹ (traduction du terme anglais *safe spaces*) ou des lieux de guérison non mixte qui se veulent des lieux exempts d'oppression et de jugement entre les jeunes des communautés qui subissent l'exclusion et la discrimination (jeunes autochtones en milieu urbain, groupes ethnoculturels, jeunes chefs de familles monoparentales, etc.).

> **Recommandation** : Que la Ville instaure des programmes et des services spécialisés adaptés aux membres des communautés racisées.

¹ Traduction du terme anglais *safe spaces*

III. Mise en lumière d'enjeux spécifiques

À titre informatif, nous croyons important de mettre de l'avant deux enjeux spécifiques et incontournables pour que la communauté montréalaise puisse aspirer à éliminer le profilage racial.

À cet effet, nous mettons de l'avant :

- A) La nécessité d'appréhender le problème avec une nouvelle perspective, celle de l'approche intersectionnelle
- B) La nécessité de revoir les rôles et le fonctionnement du corps policier montréalais, dont malgré le mandat important de servir et protéger les citoyens et citoyennes, est malheureusement souvent sources de frictions sociales et de profilage.

A) Mise en lumière sur l'intersectionnalité

L'intersectionnalité met en relation des catégories (origine ethnoculturelle, classe sociale, genre, etc.), des processus ou systèmes (racialisation, racisme, capitalisme, patriarcat, hétéronormativité, etc.) et des corrélations. L'intersectionnalité postule qu'il est **impossible d'analyser les systèmes de domination de manière séparée et que leur articulation engendre des effets additionnés**. Elle permet l'analyse des effets combinés de formes d'oppression et de discrimination, telles que le sexisme, le racisme et l'homophobie et offre une méthodologie qui aide les décideurs à créer des politiques et des initiatives qui prennent en compte les identités multiples des citoyennes et citoyens.

Dans le cas du profilage, l'approche intersectionnelle s'avère essentielle pour tenir compte de la jonction des différents facteurs de discrimination qui opèrent dans cette pratique. L'approche intersectionnelle permet ainsi d'analyser les doubles et triples discriminations qui touchent notamment les jeunes racisés, les personnes racisées en situation d'itinérance, ayant un faible revenu ou ayant des problèmes de santé mentale, les jeunes femmes voilées, etc., et de comprendre les enjeux multiples auxquels ces derniers sont confrontés. Plusieurs cas tristement célèbres de profilage impliquaient en effet des personnes qui combinaient plusieurs facteurs de discrimination.

L'approche intersectionnelle en action : l'exemple de la communauté LGBTQ+ racisée

Les membres de la communauté LGBTQ+ racisé-es sont régulièrement confronté-es à des oppressions et discriminations multiples; sexisme, racisme, islamophobie, xénophobie, homophobie, lesbophobie, transphobie. Selon Statistique Québec, 13 % de la population a déclaré être discriminée en raison de facteurs ethnoculturels. Les proportions relatives au sexe, à l'âge et à l'apparence physique avoisinent 6 %, et elles sont de 2 % ou moins pour l'incapacité physique ou mentale et l'orientation sexuelle (Statistique Québec, 2015). Au sein de la communauté LGBTQ+, ils/elles peuvent être invisibilisé-es ou jugé-es selon leur religion, leur appartenance ethnoculturelle ou leur couleur de la peau. C'est donc dans ce contexte que se superposent les facteurs menant au profilage racial et social au sein des institutions.

En 2015, les chercheurs Habib El Hage et Edward Ou Jin Lee ont abordé le cas des personnes LGBTQ racisées à Montréal. Les chercheurs ont conclu que, pour plusieurs d'entre eux/elles, l'intégration d'associations ethnoculturelles et homosexuelles est importante. Ceux/celles qui s'y investissent affirment que le partage et la mise en contact avec des personnes partageant leurs réalités culturelles et sexuelles sont fondamentaux et qu'elles permettent de sortir de leur isolement et d'établir des liens forts (Habib El Hage et Edward Ou Jin Lee, 2015).

Une telle analyse permet donc à des décideurs de voir la communauté LGBTQ+ comme un groupe pluriel et de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des individus. Par exemple, la Ville, suite à une telle analyse, pourrait décider d'allouer des ressources nécessaires et d'encourager la création d'espace et de réseaux qui valorisent la solidarité et la représentativité ethnoculturelle au sein de la communauté LGBTQ+.

-Cette section a été rédigée en collaboration avec Mylène De Repentigny Corbeil

A) Mise en lumière sur le travail du corps policier

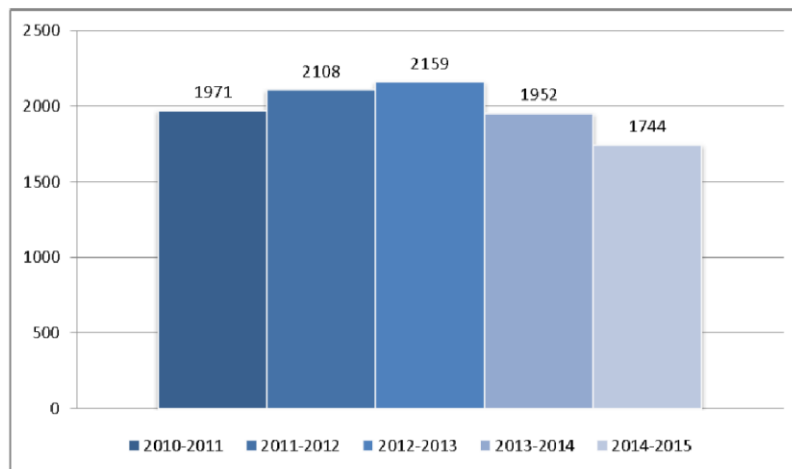
Plusieurs jeunes membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal considèrent qu'une source de profilage racial et social et à laquelle les élus et élues doivent s'attaquer en priorité est la responsabilité et le fonctionnement du corps policier à Montréal.

Avec son mandat important de servir et de protéger les citoyens et citoyennes, il est important qu'il y ait une relation de confiance entre les jeunes et les services policiers partout sur l'île. Malheureusement, tel que présenté dans les témoignages que nous avons récoltés, il y a trop de jeunes qui lentement perdent confiance envers le service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et le Forum jeunesse de l'île de Montréal tiens à travailler avec l'administration et les décideurs de l'île afin de redresser la situation.

Reconnaître l'ampleur du problème : Proportion des plaintes par corps policier et la prépondérance du SPVM

Selon le rapport annuel du commissaire à la déontologie policière (CDP), on constate qu'en 2012-2013, le SPVM est l'organisme qui a reçu le plus grand nombre de plaintes (2159) durant les cinq dernières années. Cette hausse était en partie causée par les événements entourant les manifestations étudiantes du printemps 2012. Cette année a été, selon nous, un moment où de nombreux citoyennes et citoyens ont souffert de profilage social, de par leur qualité de jeunes.

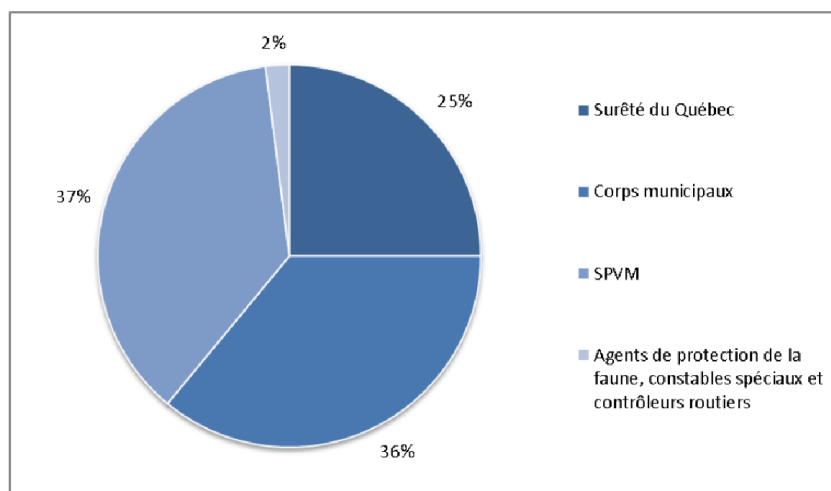
FIGURE 1 : NOMBRE DE PLAINTES REÇUES, PAR EXERCICE



Du nombre de plaintes reçues dans l'ensemble du Québec, nous constatons que c'est le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** qui obtient le plus de plaintes, avec 37 % de celles-ci en 2014-2015.

Source : https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/fileadmin/commissaire/publicationsAdministratives/RAG_2014-2015_COMMDP_version_F5.pdf

FIGURE 3 : RÉPARTITION DES PLAINTES PAR CORPS DE POLICE 2014-2105



Bâtir un corps policier représentatif de la population

Selon nous, il est important que le corps policier soit représentatif de la population de par ses agents et employés. Selon les statistiques de la ville de Montréal pour 2011, les minorités visibles atteignent 30,3% de la population totale et les autochtones 1%. Par contre, selon les statistiques démographiques sur le personnel du SPVM au rapport 2015, on constate que le corps policier n'est pas représentatif de la population montréalaise. Par exemple, les policiers issus de minorités visibles ne représentent que 7,07% du personnel.

| Policiers permanents tous grades confondus | | | | |
|---|---------------|---------------|--------------|------------|
| Groupes | Femmes | Hommes | Total | % |
| Autochtones | 8 | 8 | 16 | 0,35 |
| Minorités ethniques | 51 | 139 | 190 | 4,14 |
| Minorités visibles | 56 | 268 | 324 | 7,07 |
| Autres groupes | 1 344 | 2 712 | 4 056 | 88,44 |
| Total | 1 459 | 3 127 | 4 586 | 100 |

Source : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887653&_dad=portal&_schema=PORTAL
http://rapportspvm2015.ca/app/uploads/2016/05/Statistiques-2015-fr_v6.pdf

Se doter de processus de règlement transparents

Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le SPVM règle systématiquement hors des tribunaux les plaintes de profilage racial portées contre ses agentes et agents, ce qui ne permet pas aux organismes citoyens de faire un suivi rigoureux à ce niveau. Les règlements sont confidentiels et se règlent généralement par le versement d'un peu moins de 10 000 \$ par la Ville au plaignant.

Ce système privilégie les « deals » avec les personnes racisées et impose une clause de confidentialité, ce qui ne permet pas de diffuser ces histoires par la suite afin de sensibiliser le public à ces réalités et de dissuader d'éventuelles situations de profilage racial.

Source : <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201703/01/01-5074695-profilage-racial-le-spvm-regle-systematiquement-a-lamiable-pour-eviter-les-tribunaux.php>

Se doter d'un équilibre entre le nombre de citoyens-nes et le nombre de policiers

Une étude menée par Jason Carmichael et ses étudiants à l'Université McGill a démontré que l'ampleur de la présence policière dans une ville n'est pas reliée à son niveau de criminalité, mais plutôt à la présence de minorités visibles y résidant.

Lorsqu'ils ont étudié la taille des services de police des 40 plus grandes villes canadiennes entre 1996 et 2006, les chercheurs ont découvert que les villes où vivaient davantage de membres des minorités visibles avaient des services de police plus imposants, une fois pris en compte les taux de criminalité, les questions budgétaires et la population. En fait, les résultats de tests statistiques standardisés suggèrent que la présence de minorités visibles constitue de loin le prédicteur le plus significatif de la taille des corps policiers dans les villes canadiennes. Ils ont notamment découvert qu'en matière de présence policière, les villes du Québec représentaient les deux extrémités du spectre.

À Montréal, une ville avec une population diversifiée, en 2006, on **dénombrait 235 policiers pour 100 000 habitants**, soit le rapport entre policiers et habitants le plus élevé de toutes les grandes villes canadiennes. En revanche, à Lévis, la même année, on ne comptait que 87 policiers pour 100 000 habitants.

Nous appelons donc la Ville à questionner le nombre de policiers, leur emplacement géographique, et à s'assurer les services offerts aux citoyennes et citoyens soient mesurés, égaux, et que leur allocation soient guidés par des critères justes.

Source : <https://www.mcgill.ca/newsroom/fr/channels/news/premieres-nations-minorites-visibles-menaces-percues-255277>

-

Les relations à rebâtir entre les jeunes et le SPVM : l'exemple de Montréal Nord

Comme les relations trop souvent tendues entre jeunes et policiers à Montréal Nord ont été documenté avec rigueur et systématisme, nous avons décidé de le mettre de l'avant pour illustrer notre propos.

Dans la foulée des émeutes qui ont enflammé Montréal-Nord au lendemain de la mort de Fredy Villanueva, une étude interne menée par le criminologue Mathieu Charest a été produite en 2009 et nous dresse un portrait «alarmant» du profilage racial au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Dans le cadre de cette recherche, 163 630 fiches d'interpellation remplies par les patrouilleurs du SPVM de 2001 à 2007 ont été analysées et ont abouti à un certain nombre de grandes conclusions, parmi lesquelles on peut relever les constats suivants ;

- Le nombre de personnes interpellées a augmenté de 60% durant cette période
- Les contrôles d'identité de personnes noires ont augmenté de 126% à Montréal-Nord et de 91% à Saint-Michel. Deux Noirs interpellés sur trois ne sont pas liés «ni de près ni de loin» aux gangs de rue, apprend-on dans le rapport. Et dans 40% des cas, les personnes visées ne sont pas liées au monde criminel, n'ont pas été arrêtées récemment et n'ont pas reçu de constat d'infraction après avoir été interpellées.
- Environ 40% des jeunes hommes noirs ont été soumis à au moins un contrôle d'identité en 2006 et en 2007, contre seulement 5% à 6% des Blancs. Autrement dit, dans une salle contenant 100 jeunes Noirs et 100 Blancs de Montréal-Nord, 38 Noirs auraient été interpellés (au moins une fois) contre seulement 6 Blancs
- L'augmentation des contrôles d'identité touche principalement les personnes d'origine haïtienne, jamaïcaine ou africaine. Le nombre de Noirs interpellés a triplé de 2001 à 2007, passant de 3565 à 9630. Les Blancs, les Hispaniques et les membres d'autres groupes ethniques ne sont pas plus interpellés qu'avant.

Ces proportions sont «alarmantes» malgré que ce constat date depuis 2009.

Source:<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201008/08/01-4304900-profilage-racial-au-spvm-un-rapport-alarlant.php>

IV. Conclusion

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal salue l'initiative des deux commissions de tenir une consultation publique sur un sujet aussi sensible et crucial que celui du profilage racial et social. Une Ville vibrante est celle qui fait place aux jeunes, dans toute leur diversité, afin qu'ils aient les moyens d'être des citoyennes et citoyens bâtisseurs et actifs.

Ce mémoire, qui combine témoignages, recommandations, et qui met en lumière des enjeux importants pour éliminer le profilage racial, se veut une contribution du FJÎM pour appuyer les élu·es et élus, ainsi que l'administration montréalaise qui a un travail important à faire pour que chaque jeune soit traité justement sur l'île.

Fort de son réseau de plus de 500 membres individuels et organisationnels ainsi que d'une grande capacité de mobilisation et de concertation, le Forum jeunesse de l'île de Montréal se tient à la disposition de la Ville de Montréal pour participer à toute action ou projet visant l'éradication du profilage de quelque sorte que ce soit. Nous croyons que la mise en œuvre des recommandations énoncées dans ce présent mémoire sera à même de rétablir la confiance perdue de certain-e-s jeunes envers les institutions publiques municipales, mais aussi leur sentiment d'appartenance à la métropole.

Il faut également rappeler l'importance de penser la lutte au profilage comme un moyen pour les jeunes de mieux développer un sentiment d'appartenance à leur milieu, mais aussi comme un vecteur incontournable pour l'intégration des nouveaux jeunes arrivants.

Références

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_montrealise_francais.pdf

Bilge, Sirma. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, vol. 225, no. 1, 2009, pp. 70-88.

El-Hage, Habib et Edward Ou Jin Lee (2015). « Vivre avec de multiples barrières : Le cas des personnes LGBTQ racisées à Montréal », Collection METISS, 73 pages, en ligne : <
http://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2015/04/Multiples_barrieres_FINAL_en_ligne.pdf>

Institut de la statistique Québec (2015). *La discrimination est moins importante au Québec que dans le reste du Canada*, en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2015/decembre/dec1515.html>

Statistique Canada (2015). *Les couples de même sexe et l'orientation sexuelle... en chiffres*, en ligne : http://www.statcan.gc.ca/fra/quo/smr08/2015/smr08_203_2015#a3